



Département du Tarn

MAIRIE DE LABRUGUIÈRE

Place de l'Hôtel de Ville

81290 LABRUGUIÈRE

☎ 05 63 73 30 30 📠 05 63 73 30 31

MARCHÉ PUBLIC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :	Mairie de LABRUGUIÈRE
MAÎTRE D'ŒUVRE :	Mairie de Labruguière
DÉSIGNATION :	Fourniture de repas dans le cadre de la restauration scolaire.

Date et heures limites de réception des offres

Lundi 28 juin 2010 à 14h00

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006

1 Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Mairie de Labruguière
Hôtel de Ville
BP 40029
81290 LABRUGUIERE
☎ : 05.63.73.30.30 📠 : 05.63.73.30.31

2 Adresse auprès de laquelle les documents, des informations complémentaires peuvent être obtenus

Madame PAPAIX Laurence
Mairie de Labruguière
Hôtel de Ville
BP 40029
81290 LABRUGUIERE
☎ : 05.63.73.50.60 📠 : 05.63.73.30.31

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché à procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics. Il a pour objet la fourniture et la livraison de repas aux enfants et adultes des écoles de la ville de Labruguière, du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2012.

ARTICLE 2 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Qualité du repas 50 %
2. prix 25 %
3. délai de livraison 25 %

La qualité du repas sera évaluée au vu des fiches techniques qui seront fournies lors de la consultation.

ARTICLE 3 – JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DES CANDIDATS

Déclarations et certificats prévus aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics.

Déclaration concernant le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices. Présentation des principales références relatives aux prestations en cours d'exécution ou exécutées. Moyens humains et matériels.

ARTICLE 4 – CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION A FOURNIR AU CANDIDAT PAR L'ACHETEUR PUBLIC

- le présent règlement de consultation,
- l'acte d'engagement,
- le cahier des clauses administratives particulières,
- le cahier des clauses techniques particulières.

ARTICLE 5 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Elles doivent être adressées à temps pour parvenir au lieu de réception des offres avant la date et l'heure limite fixées au 28 juin 2010 à 14 heures à l'adresse officielle de l'acheteur public.

Le dossier transmis par le candidat contiendra, dans une même enveloppe, les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement à compléter, dater, signer, comprenant la proposition financière, le bordereau de prix unitaires (annexe n°1)
- le C.C.A.P., signé par le représentant légal,
- le C.C.T.P., signé par le représentant légal,